

## Victime d'un sinistre, je ne parviens pas à faire intervenir un e

Par cama, le 23/06/2009 à 22:46

Bonjour,

Le 30 avril 2009 nous avons été victimes d'un sinistre. Un conducteur a perdu le controle de son vehicule, est entré dans notre propiriété et a causé de gros degats materiels (destruction de murs en pierre, d'un four à pain, d'un abri barbecue en pierre, et projections de verre et autres debris dans la piscine).

Nous avons déclaré le sinistre à notre assurance par LR avec Ar dans les 2 jours.Quasimment 2 mois aprés, nous n'avons toujours pas été contactés par un expert malgré appels frequents à notre assureur.Notre piscine est inutilisable , le local barbecue menace de s'efondrer.Nous ne pouvons rienfaire car l'assureur nous dit d'attendre la visite de l'expert.

Que peut on faire pour accelerer la visite de l'expert, ces delais sont ils normaux? Ne peut on pas faire nettoyer la piscine par un specialiste pour eviter les degradations, avant la venue de l(expert, si oui, l'assurance nous rembousera t'elle?

Nous appelons regulierement notre assureur, mais à ce jour il ne nous donne aucune réponse à nos questions et ne fait pas avancer le dossier.

merci

Par chaber, le 24/06/2009 à 07:19

Bonjour,

Les contrats Multirisques habitation comporte généralement une clause "choc d'un véhicule terrestre **identifié**" provoquant l'intervention de l'assureur et l'indemnisation en vertu du contrat. Est-ce bien le cas?

## Par aie mac, le 24/06/2009 à 21:32

## bonjour

votre contrat garantit-il les dommages sur les biens immeubles et/ou meubles en dehors de votre maison, ou cette garantie fait-elle l'objet d'une option éventuellement plafonnée que vous auriez souscrite?